
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 6 juin 2023, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Valérie Beurivage Vincent, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Nicole Jacques, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2023-06-50

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté **tout en ajoutant les points suivants**; 4f) poste d'adjoint administratif , 8 b) Offre de service d'urbaniste 9 b) Troisième programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques 10 b) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1b-Carnet de santé et étude de solutions de restauration – Fondations de la maison natale du compositeur Calixa-Lavallée , à Calixa-Lavallée, 10c) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - Volet 1b – Fouilles archéologiques - Fondation de la maison natale du compositeur Calixa-Lavallée à Calixa-Lavallée, 10 d) Motion de félicitations au niveau de la bibliothèque et **en retirant les points** 7b) Débroussaillage et émondage – Octroi du contrat et 7 c) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 mai 2023 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Monsieur le maire fait lecture et dépose son rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2022
 - ii) Exo – Rapports – Avril 2023
 - iii) CMM – quotes-parts définitives 2023
 - d) Calendrier des séances du Conseil 2023 – Retrait de la séance du 1er août 2023
 - e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival
 - f) Poste d'adjoint administratif - **Point ajouté**
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Débroussaillage et émondage – Octroi du contrat -**Point retiré**
 - c) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat -**Point retiré**
 - d) Resurfaçage de différents tronçons de routes – Octroi du contrat

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Offre de service d'urbaniste- **Point ajouté**

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Troisième programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques - **Point ajouté**

10- CULTURE ET PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUE

- a) Rapport de la représentante
- b) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1b- Carnet de santé et étude de solutions de restauration – Fondations de la maison natale du compositeur Calixa-Lavallée - **Point ajouté**
- c) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - Volet 1b – Fouilles archéologiques - Fondation de la maison natale du compositeur Calixa-Lavallée à Calixa-Lavallée - **Point ajouté**
- d) Motion de félicitations au niveau de la bibliothèque - **Point ajouté**

11- LOISIRS

- a) Rapport de la représentante
- b)

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'approbation de passage

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023 – ADOPTION

2023-06-51

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 mai 2023– Suivi

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2023-06-52

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 3 mai 2023 au 6 juin 2023 au montant de 52 005.41\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beuregard, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 juin 2023 au montant de 52 005.41\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

i) Monsieur le maire fait lecture et dépose son rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2022

2023-06-53

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur le maire se doit de faire rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

QUE le rapport des faits saillants de l'exercice 2022 soit publié sur notre site internet ainsi que dans notre journal municipal L'Oiseau-Mouche de juillet prochain.

ADOPTÉE

d) Calendrier des séances du Conseil 2023 – Retrait de la séance du 1er août 2023

2023-06-54

CONSIDÉRANT les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

CONSIDÉRANT que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 1er août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

D'AMENDER le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 1er août 2023 ;

D'AVISER la population en conséquence.

ADOPTÉE

e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival

2023-06-55

CONSIDÉRANT la période des vacances de la construction du 22 juillet au 5 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pendant cette période, le travail administratif à la Municipalité est réduit de façon importante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période des vacances de la construction, entre le 23 juillet et le 5 août 2023 inclusivement, et de permettre au personnel administratif de prendre ces deux (2) semaines à titre de vacances sur le total qui leur est alloué chaque année.

ADOPTÉE

f) Poste d'adjoint administratif- Point ajouté

2023-06-56

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil réunis en caucus en mi-clos le 6 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la charge de travail depuis le départ de la directrice-générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unquement résolu

Que le conseil autorise l'affichage d'un poste d'adjoint-administratif dans divers médias ;

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'Hydro-Québec sont venus prendre les mesures pour connecter la génératrice.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'il y a de la surveillance policière sur notre territoire.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat - POINT RETIRÉ

c) Débroussaillage et émondage – Octroi du contrat – POINT RETIRÉ

d) Resurfacement de différents tronçons de routes – Octroi du contrat

2023-06-57

CONSIDÉRANT l'appel d'offre parue sur le site SEAO en date du 10 mai en ce qui a trait au resurfacement de correction-réparation de différents tronçons de routes identifiés au devis ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Eurovia Québec Construction :	167 585.33\$ taxes incluses
Pavage Métropolitain Inc. :	173 493.83\$ taxes incluses
Danis Construction Inc	158 478.90\$ taxes incluses
Entreprises Michaudville Inc. :	159 299.55\$ taxes incluses
Pavage Axion Inc :	171 680.10\$ taxes incluses
Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée	122 559.04\$ taxes incluses
Excavation Jonda	152 300.48\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée. sont le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 122 559.04\$ taxes incluses pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

QUE le contrat de resurfacement des différents tronçons de routes identifiés au devis soit accordé à Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée, au montant de 122 559.04\$ incluant les taxes, tel que suivant la soumission produite ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale par intérim' à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Offre de service d'urbaniste- Point ajouté

2023-06-58

CONSIDÉRANT le besoin d'aide pour remplir la fonction d'inspecteur municipal pour appliquer les règlements d'urbanisme, émettre les permis et certificats, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, recevoir et gérer les plaintes relevant de l'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de GESTIM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de GESTIM

D'AUTORISER le maire Monsieur Daniel Plouffe et la directrice générale par intérim Nicole Jacques à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée ledit contrat.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Troisième programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques - Point ajouté

2023-06-59

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité prolonge le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et uniquement résolu

Que la municipalité juge opportun de mettre en vigueur le troisième programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées sur son territoire.

Que la mise en application et le descriptif de ce programme sera planifier ultérieurement.

Que les citoyens seront informés des délais et des dates pour s'inscrire.

ADOPTÉE

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport de la représentante

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne que la fête nationale du 24 juin aura lieu au four à pain.

b) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1b- Carnet de santé et étude de solutions de restauration – Fondations de la maison natale du compositeur Calixa-Lavallée - Point ajouté

2023-06-60

CONSIDÉRANT le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) mis en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

CONSIDÉRANT le Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité (FRR) visant le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée désire procéder à des travaux de restauration des fondations de la maison natale de Calixa-Lavallée, située dans le Parc Calixa-Lavallée depuis 2016, en vue de leur préservation et de leur protection ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée désire faire réaliser par un architecte, un carnet de santé et une étude visant à trouver la meilleure solution pour la restauration et la consolidation de la maçonnerie des fondations ;

CONSIDÉRANT que ces interventions sont admissibles au Volet 1b du PSSMPI pour 50% des interventions admissibles ;

CONSIDÉRANT que ces interventions sont également admissibles au Volet 2 du FRR pour 30% des interventions admissibles ;

CONSIDÉRANT que le cout des interventions s'élève au montant de 25 958,16\$;

CONSIDÉRANT que la subvention pouvant être accordée à la Municipalité de Calixa-Lavallée est de 20 766,53\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

De demander à la Municipalité de Marguerite-D'Youville, une aide financière de 20 766,53\$ en vertu du Volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et du volet 2 du Fonds régions et ruralité, concernant la réalisation d'un carnet de santé et d'une étude visant à proposer des solutions pour la restauration et la consolidation des maçonneries des fondations de la Maison natale de Calixa-Lavallée ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

c) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - Volet 1b – Fouilles archéologiques - Fondation de la maison natale du compositeur Calixa-Lavallée à Calixa-Lavallée - Point ajouté

2023-06-61

CONSIDÉRANT le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) mis en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

CONSIDÉRANT le Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité (FRR) visant le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée désire procéder à des travaux de restauration et de consolidation des fondations de la maison natale de Calixa-Lavallée, située dans le Parc Calixa-Lavallée depuis 2016, en vue de leur préservation et de leur protection ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée désire faire réaliser des fouilles archéologiques préalables aux travaux de restauration et de consolidation ;

CONSIDÉRANT que ces interventions sont admissibles au Volet 1b du PSSMPI pour 50% des interventions admissibles ;

CONSIDÉRANT que ces interventions sont également admissibles au Volet 2 du FRR pour 30% des interventions admissibles ;

CONSIDÉRANT que le cout des interventions admissibles s'élève au montant de 24 296,83 \$;

CONSIDÉRANT que la subvention pouvant être accordée à la Municipalité de Calixa-Lavallée est de 19 437,46 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

De demander à la Municipalité de Marguerite-D'Youville, une aide financière de 19 437,46\$ en vertu du Volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et du volet 2 du Fonds régions et ruralité, pour la réalisation de fouilles archéologiques préalables aux travaux de restauration et de consolidation de la maçonnerie des fondations de la Maison natale de Calixa-Lavallée ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

d) Motion de félicitations au niveau de la bibliothèque - Point ajouté

2023-06-62

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Calixa-Lavallée se mérite le ruban de niveau 4 pour ses efforts d'investissement dans les services de bibliothèque dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent Lacasse et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus chaleureuses félicitations aux bénévoles de la Bibliothèque de Calixa-Lavallée pour le maintien du prix le ruban jaune de niveau 4 dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport de la représentante

La conseillère Valérie Beaurivage Vincent mentionne qu'elle déposera prochainement la politique de remboursement des frais pour les activités de loisirs.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'approbation de passage

2023-06-63

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circuler dans la Municipalité, chemin du Second-Ruisseau le 7 juillet 2023 telle que présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire en empruntant le chemin du Second-Ruisseau ;

Q'AUCUNE peinture ou autre marques non dissolubles à l'eau sur la chaussée ne devront être faites.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-64

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim

L'assemblée est close.

[Tapez ici]

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim